



Enquêtes publiques

B.O. n° 14 du 04.04.2014

Commune de Bagnes

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'irrigation

L'Administration communale de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, informe les usagers que le réseau d'irrigation sera mis en service, progressivement, dès le 22 avril 2014.

Les installations privées ne sont pas entretenues par le service communal et toutes les vannes et robinets doivent être fermés pour cette date. En outre, nous rappelons aux intéressés que l'Administration communale décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par des robinets, des vannes et des conduites privées défectueux.

RAPPEL

Les buses d'arrosage sont limitées à un diamètre maximum de 12 mm.

Le contrôle de l'arrosage est sous la responsabilité des propriétaires et il est strictement interdit de laisser tourner les jets sur les routes communales.

Un contrôle strict sera effectué par la police municipale et les contrevenants seront verbalisés.

Le Châble, le 4 avril 2014

L'Administration communale